

## Plan de protection de Pro Senectute Arc Jurassien

26 octobre 2020

Ce plan de protection a pour but de protéger les participants, bénévoles et moniteurs des activités de Pro Senectute Arc Jurassien. Nous vous demandons d'appliquer scrupuleusement nos recommandations.

Pro Senectute Arc jurassien va tout mettre en œuvre pour maintenir toutes les activités qui peuvent l'être, tout en respectant évidemment les mesures contraignantes, comme le nombre de participants dans un cours/une activité. Même si des cours ou activités ne réunissent qu'un tout petit nombre de participants, il faut les maintenir... pour maintenir le lien social. **C'est la raison pour laquelle les activités qui peuvent se donner en respectant nos directives et celles émises par les instances cantonales continuent.**

### Mesures de protection

Chaque bénévole, chaque moniteur et chaque participant est libre de choisir s'il prend part ou non à l'activité, en raison des risques liés au coronavirus. En cas de renonciation de la part d'un moniteur, ce dernier doit rapidement informer ses participants ainsi que le responsable des activités de sa région.

**Pour toutes les activités (y compris les activités extérieures), il est nécessaire de respecter les mesures de protection :**

- **L'activité doit réunir au maximum (moniteurs, bénévoles et accompagnants compris) au maximum :**
  - **10 personnes pour les activités sur le sol neuchâtelois**
  - **15 personnes pour les activités sur le sol jurassien**
  - **15 personnes pour les activités dans la région du Jura bernois**
- **Une distance de 1.5 mètre entre chaque personne.**
- **Si cette distance ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire.**
- **Les nouveaux participants doivent impérativement fournir au moniteur (ou intervenant) leur nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail afin de garantir la traçabilité.**

Trajets aller-retour pour se rendre sur le lieu de la sortie : si possible, privilégier les moyens de transports individuels. L'utilisation des transports en commun est autorisée. Le groupe se conforme aux recommandations émises par l'entreprise de transport. Le port du masque est désormais obligatoire jusqu'au début de l'activité et dès la fin de l'activité.

Les participants veillent à respecter les mesures d'hygiène. Ils emportent leur matériel personnel (gel hydro-alcoolique et masque) avec eux. Les contacts physiques ne sont pas autorisés. Le matériel utilisé ne doit pas être échangé entre les participants et ce dernier doit être désinfecté avant et après utilisation (privilégier le matériel personnel).

Les moniteurs doivent se munir d'un flacon de solution hydro-alcoolique. Ils ont la possibilité de venir le remplir à l'un des bureaux de Pro Senectute Arc Jurassien. Les moniteurs peuvent venir chercher des masques à ces mêmes bureaux. Les participants doivent prévoir leurs propres sets de solution hydro-alcoolique ainsi que des masques.

En cas d'urgence médicale vitale, appeler immédiatement le 144. Si des manœuvres de réanimation doivent être entreprises, mettre un masque de protection respiratoire et ne réaliser que le massage cardiaque. La ventilation ne doit pas être réalisée par des non professionnels.

Les personnes vulnérables doivent s'abstenir de participer (se référer aux directives de l'OFSP). Nous comptons sur la responsabilité de chacun.

Les personnes présentant des symptômes de la maladie ne sont pas autorisées à prendre part à l'activité, cela vaut pour les moniteurs et pour les participants. Ils restent à la maison et suivent les consignes édictées par l'Office fédéral de la santé publique. (Les symptômes : toux / maux de gorge / insuffisance respiratoire / fièvre ou sensation de fièvre / douleurs musculaires / rhume / symptômes gastro-intestinaux / perte soudaine de l'odorat et/ou du goût). À noter qu'une personne qui n'a plus de symptômes depuis au moins 48 heures n'est très probablement plus contagieuse, pour autant que 10 jours au moins se soient écoulés depuis les premiers symptômes.

Si les participants ne respectent pas les règles, **le moniteur doit refuser leur participation.**

**Nous comptons sur la responsabilité et la sincérité de chacun.** Merci de votre compréhension.

La Chaux-de-Fonds, Delémont, Neuchâtel, Tavannes, le 26 octobre 2020